

■ SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

L'extension de la gare inquiète

Lundi 29 janvier, 250 personnes ont assisté à une réunion publique portant sur l'extension très contestée du pôle gare.

La création de quatre voies de garage supplémentaires en gare de Saint-Rémy ne semble toujours pas justifiée aux yeux du collectif pôle-gare. Il estime que la RATP, propriétaire des terrains, a choisi une solution de facilité pour fluidifier la circulation des trains en imposant cette extension à Saint-Rémy. L'alternative de Massy-Palaiseau semble éludée alors même que lors d'une rencontre avec le collectif, le maire de Massy n'y semblait pas opposé. « Or, les trains supplémentaires circuleront à vide de Saint-Rémy à Orsay, donc l'extension n'apportera pas d'amélioration pour les Saint-Rémois, par contre, les nuisances acoustiques et vibratoires augmenteront de 60 % d'après les études effectuées », avance le collectif.

Enquête publique en cours

Une enquête publique environnementale est en cours. Le collectif et la municipalité invitent les Saint-Rémois à venir

y apporter leur contribution pour montrer leur mobilisation et nourrir le débat. Les responsables du collectif exposent le projet en détail appuyés par différents visuels.

Jacques Caous, premier adjoint, a précisé la position officielle de la Ville. « Le 11 janvier dernier, le conseil municipal a voté à l'unanimité une délibération. Nous sommes d'accord pour la création des voies 5T, 6 et 8. Mais contre les voies 10 et 4T. » Cette dernière impacte la rue Ditté jusqu'au rond-point avec la création d'un mur de soutènement en aval du train. « Nous travaillons main dans la main avec le collectif. Dès la fin de l'enquête publique le 16 février, nous reprendrons contact avec la RATP », promet l'élu.

François Lebbe, président du collectif, précise : « L'enquête publique concerne le respect des normes rien d'autre, elle étudie comment compenser les impacts au regard des avantages attendus. Il sera ensuite possible éventuellement de contester en justice le projet de la RATP. Le projet coûte plus de 30 millions d'euros à nos yeux non

justifiés, beaucoup de voies de garage disparaissent ailleurs, pourquoi les mettre à Saint-Rémy avec pour conséquence une pollution visuelle et sonore ? La loi autorise la RATP à ajouter 2 décibels supplémentaires d'impact sonore alors que la situation est déjà dégradée ».

Marie-Louise Cariou, présidente de Riverains RER B Saint-Rémy, a fait entendre des enregistrements pris notamment de nuit depuis les habitations côtés nord et sud : grincements, ronflements, claquements, vibrations, malgré le double vitrage. « Il est impossible de se rendormir », déplorent les riverains.

La pollution lumineuse déjà intense sera renforcée par 19 lampadaires supplémentaires. Du fait de l'augmentation du nombre de trains en circulation, la durée d'exposition au bruit s'ajoutera à l'élévation du niveau sonore.

Questions du public

Le public a aussi pu exprimer ses craintes et son ressenti.

« La nuisance atmosphérique avec des poussières volatiles est-elle prise en considération ? », demande



Les Saint-Rémois sont toujours mobilisés contre le projet actuel.

un habitant. La RATP nie toute incidence.

Un habitant de Gif-sur-Yvette invite les Saint-Rémois à voir le mur de soutènement mis en place après la suppression du dernier passage à niveau dans la localité voisine. « La verdure se développe, c'est très bien. Celui que vous présentez est caricatural. »

« Qu'en est-il du recours en justice concernant la phase 1 ? », interroge un autre habitant. Le collectif dit espérer un recours en annulation, car il

n'y a eu ni étude d'impact ni enquête publique préalable.

« Pourquoi abandonner le projet de 5 voies à Massy alors que l'Autorité environnementale pointe l'existence d'autres alternatives ? » « C'est une remarque à faire au commissaire enquêteur, d'autant que la RATP se retranche derrière le projet du Grand Paris », répond le collectif. La priorité serait, en effet, donnée au chantier de la ligne 18 du Grand Paris Express créant un problème de tempora-

lité puisque la Société du Grand Paris souhaite utiliser cette zone comme base travaux jusqu'en 2023. Autre remarque : « Le conseil municipal accepte les voies 4, 5 et 8. Le collectif est-il en accord avec cette délibération ? » Jacques Caous répond : « Il faut faire venir la RATP à la table de négociation, on ne peut pas se bloquer même si nous sommes loin de leurs positions. »